

Guy et Marie Vaxelaire

La Bresse, le 12 novembre 2022

Objet : Rapport MIVILUDES

Exclusion de déviants de DOCTOLIB

Monsieur Le Garde des Sceaux

Monsieur Le ministre de la Santé

Madame La Ministre de la Citoyenneté

Après le rapport MIVILUDES (accablant au sujet des dérives sectaires) et l'exclusion de praticiens de l'annuaire DOCTILOB, nous enregistrerons avec satisfaction ces avancées si la loi évolue également.

En effet, nous sollicitons votre attention au vu d'une situation vécue et subie, par un nombre important de vos concitoyens ; tous victimes, comme nous-mêmes, de la pratique des faux souvenirs reconstitués !

Trois ministères nous semblent concernés ;

La justice ; des plaintes pour diffamation, harcèlement ne sont pas instruites, de plus, il n'est pas possible pour des parents ou grands-parents de porter plainte pour **abus de faiblesse**. Un procureur nous déclarait ; vous êtes victimes des faux souvenirs mais parlez en vous-même à la presse car moi je ne peux pas ... **ce n'est pas en France une vérité judiciaire** ! Dans les faits, il existe au niveau national des spécialistes connaissant la pratique des faux souvenirs reconstitués mais si les enquêteurs locaux n'y recourent pas ou **ne sont pas au fait de ce phénomène grandissant** en instruisant souvent à charge ... le doute s'installe et le drame familial est assuré !

La Santé ; avec les moyens **et l'obligation de valider les formations de tous ceux qui interviennent en matière de santé, de thérapie** avec des organismes reconnus par l'Etat et mis à jour au fil du temps !

La citoyenneté ; au niveau national 10 ou 15 affaires médiatiquement retentissantes font douter sur l'existence du fléau des faux souvenirs ! Le citoyen doit-il se sentir protégé lorsqu'il est **blanchi par la justice après 2256 jours d'accusations infondées** ... d'autres attendent y compris devant les Assises ! OUI de nombreuses familles (700 d'après l'AFSI) sont définitivement détruites avec les conséquences pour les **générations suivantes** !

Avec ces structures nationales, nous suivons depuis 12 ans l'évolution de ces sujets. Trop souvent un emballage médiatique se fait jour sans que la justice soit saisie ! Des avancées ont été enregistrées pour allonger les délais de prescription ou libérer la parole mais chaque fois en généralisant le champ des prétendus prédateurs au nom de la mémoire retrouvée ! Des innocents sont accusés à tort durant de longues années. Ne serait-il pas beaucoup plus opportun et efficace de creuser au départ la piste des praticiens déviants ou non reconnus ...

Pour mieux comprendre, nous expliquons notre cas dans un livre (voir rapport joint) ; nous avons subis plus de 6 ans d'attente pour 3 étapes judiciaires : un classement sans suite, une ordonnance de non-lieu, un arrêté de Cour d'Appel alors que dès le lendemain de notre 1^{er} audition, à l'issue de la confrontation, les enquêteurs ont déclaré : rassurez-vous, il n'y a rien dans le dossier, le procureur classera sans suite sous quinzaine ! Confiants, nous avons fourni les adresses de 3 thérapeutes déviants. **Au vu du dossier pénal 6 ans après, rien n'a été engagé !**

Après l'exaspération, le découragement, notre volonté demeure - par ce que nous avons toujours opté en tant qu'élus pour l'intérêt général - afin que bévues, situations ubuesques ne se reproduisent plus.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire Monsieur Le Garde des Sceaux, Monsieur, Madame les Ministres en notre haute considération